

CONVOCAATION

L'Assemblée primaire est convoquée le dimanche **3 novembre 2019** à l'effet de se prononcer sur :

- **L'élection de deux député(e)s au Conseil des Etats pour la législature 2019-2023 (2^{ème} tour)**

Vote par correspondance

La possibilité de voter par correspondance est offerte à tous les citoyens. En ce qui concerne les modalités d'application de ce vote, vous voudrez bien vous référer aux instructions publiées. Au surplus, nous vous communiquons que si vous votez par correspondance, vous pouvez :

1. Poster votre enveloppe de transmission (une seule par électeur), ou
2. déposer votre enveloppe de transmission dans l'urne prévue à cet effet au bureau communal dès le matériel reçu, de 08h00 à 09h00 et de 16h00 à 17h00. Le vendredi 1^{er} novembre étant un jour férié, le bureau de l'Administration communale est fermé.

Vote au bureau de vote

Si vous votez, comme d'habitude, au bureau de vote, veuillez vous présenter avec votre feuille de réexpédition ainsi qu'avec le matériel qui l'accompagne.

Scrutateurs : cette convocation est valable pour les scrutateurs du **bureau I de Troistorrents et Morgins**.

OUVERTURE DES BUREAUX

Troistorrents (bâtiment scolaire)	Dimanche	3 novembre 2019	09h30 à 10h30
Morgins (salle de l'Eau Rouge)	Samedi	2 novembre 2019	18h00 à 19h00